

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTES POUR LES DROITS DES FEMMES

Qualifications ignorées, responsabilités sous payées : ça suffit !

Dans les hôpitaux, les EHPAD, les structures médico sociales, les femmes sont la colonne vertébrale du soin et de l'accompagnement. Elles sont infirmières, aides soignantes, cadres, psychologues, techniciennes, coordinatrices, assistantes sociales, ergothérapeutes, sage-femmes, éducatrices, Enseignantes en Activité Physique Adaptée (EAPA), etc.

Elles ont les qualifications qui leurs permettent d'exercer ces professions, mais leurs qualifications ne sont toujours pas reconnues à leur juste valeur. Des métiers hautement qualifiés... traités encore comme des « vocations » reposant sur quelque chose d'« inné », de « naturel » !

Les professions du soin et du lien exigent :

- o des compétences techniques pointues,
- o une expertise clinique et organisationnelle,
- o une responsabilité permanente vis à vis des patient·e·s, des usager·ère·s et des équipes,
- o une charge mentale et émotionnelle considérable,
- o une disponibilité imposée par les besoins du service public.

Pourtant, ces qualifications **sont systématiquement sous classées, sous rémunérées, sous valorisées.**

La féminisation du secteur sert encore trop souvent de prétexte pour nier la technicité réelle de ces métiers et le niveau de responsabilités.

Des responsabilités lourdes, une reconnaissance dérisoire

Les rémunérations restent **en décalage total** avec les responsabilités exercées.

Les primes sont insuffisantes, les grilles indiciaires stagnent, les promotions sont plus lentes, les postes de direction restent largement masculinisés.

Le message implicite est clair : les femmes peuvent assumer, mais pas être reconnues.

Des discriminations qui suivent les femmes jusqu'à la retraite

Les inégalités salariales et de carrière ne s'arrêtent pas au dernier jour de travail. Elles se prolongent :

- o par des pensions plus faibles,
- o par des carrières hachées (temps partiels imposés, maternité, charges familiales),
- o par des déroulements de carrière ralentis,
- o par des primes non prises en compte dans le calcul des retraites.

Résultat : les femmes exerçant dans les secteurs du soin et du médico social terminent leur vie professionnelle avec parfois des pensions indignes, alors même qu'elles ont porté le système de santé à bout de bras

Nous exigeons :

- La reconnaissance pleine et entière des qualifications, avec un reclassement indiciaire à la hauteur des compétences réelles et des responsabilités.
- Une revalorisation salariale immédiate, pour toutes les professions du soin et du lien.
- La fin de l'usage des CDD à rallonge dans la FPH, qui durent pendant des années en toute illégalité au lieu et place d'une titularisation au bout d'un an de stagiairisation.
- Des carrières sans discriminations, avec un accès équitable aux promotions et aux postes de responsabilités.
- La prise en compte des primes dans le calcul des pensions de retraites.
- Des effectifs suffisants, pour que les responsabilités assumées ne deviennent plus un facteur d'épuisement et de précarisation.
- Des mesures fortes contre les discriminations sexistes, visibles ou invisibles, dans l'ensemble du secteur, des mesures contraignantes, pas des déclarations d'intention.

Le 8 mars, nous ne demandons pas la reconnaissance : nous l'exigeons !

Parce que les professions à prédominance féminine dans les secteurs du soin, du médico-social et du social ne doivent plus être celles qu'on applaudit un jour et qu'on sous paye toute l'année. Parce que la qualité du service public repose sur leur expertise. Parce que l'égalité professionnelle n'est pas un slogan : c'est un droit.

Le 8 mars, faisons entendre la voix des femmes qui soignent, accompagnent, coordonnent et tiennent debout nos établissements. Le 8 mars, faisons reculer les discriminations.

Le 8 mars, manifestation à Avignon, à 15h, du tribunal à la place de l'horloge.